

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N° DIVISION : 01-MONTRÉAL  
N° COUR :  
N° BUREAU : 155625-004

DANS L'AFFAIRE DU PLAN  
D'ARRANGEMENT ET DE COMPROMIS DE :

COUR SUPÉRIEURE  
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* »  
(LRC 1985, ch.C-36) »

LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET  
9063-0757 QUÉBEC INC.

Ci-après appelées les « Débitrices »

-et-

RAYMOND CHABOT INC. (SR0163)

Ci-après appelée « Contrôleur proposé »

**RAPPORT DU CONTRÔLEUR PROPOSÉ**  
**SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
*(article 10(2) a) et b))*

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE :

Dans le cadre de la présentation d'une requête pour l'émission d'une Ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, nous vous soumettons un rapport portant sur la situation financière et l'état de l'évolution de l'encaisse des Débitrices.

Le soussigné est à la disposition du Tribunal pour répondre à toutes questions relatives à ce rapport.

Signé à Montréal, le 18 décembre 2015.

RAYMOND CHABOT INC.  
Contrôleur proposé

  
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP

# LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET 9063-0757 QUÉBEC INC.

Rapport du contrôleur proposé sur l'état des affaires et des finances et de l'évolution de l'encaisse (Article 10(2) a) et b))

2

## 1. INTRODUCTION

Nous soumettons notre rapport au tribunal sur l'état des affaires et des finances des Débitrices dans le cadre de la présentation d'une requête pour l'émission d'une Ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (ci-après appelée la « Loi »).

Ce rapport du Contrôleur proposé traite des sujets suivants :

- Mise en contexte (Section 2);
- Situation financière (Section 3);
- État de l'évolution de l'encaisse (Section 4);
- Plan d'action (Section 5).

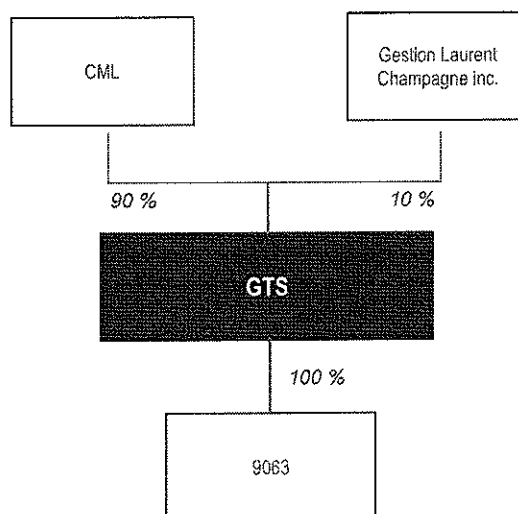
## 2. MISE EN CONTEXTE

### a. Les Débitrices

Les Grands Travaux Soter inc. (ci-après appelée « GTS ») est une entreprise québécoise spécialisée dans la réalisation d'infrastructures, du génie civil complexe et de bâtiments. Elle fournit son expertise dans une large gamme de projets civils, industriels et institutionnels pour les secteurs publics et privés, tels que des ponts, tunnels, routes en béton, bâtiments commerciaux et institutionnels, infrastructures minières, ferroviaires, aéroports et autres infrastructures spécialisées. Ses principaux clients incluent des organismes gouvernementaux et quasi gouvernementaux tels que l'Aéroport de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport, le Ministère des Transports du Québec, le port de Montréal et de nombreuses municipalités. Elle employait plus de 175 personnes lorsque ses chantiers étaient en pleine exécution.

9063-0757 Québec inc. (ci-après appelée « 9063 »), une filiale à part entière de GTS, est une société qui détient l'immeuble dans lequel GTS opère.

GTS a été constituée en 1997 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. 9063 l'a été en 1998 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Elles sont ultimement détenues par Les Constructions Marc Lussier inc. (ci-après appelée « CML ») et Gestion Laurent Champagne inc. comme le démontre l'organigramme suivant :



## LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET 9063-0757 QUÉBEC INC.

Rapport du contrôleur proposé sur l'état des affaires et des finances et de l'évolution de l'encaisse (Article 10(2) a) et b))

3

### b. Cause des difficultés financières

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis 2012, des changements importants sont survenus dans les procédures de paiement dans l'industrie de la construction au Québec. De façon concrète, le processus de traitement, l'acceptation et le paiement des avenants aux contrats avec les donneurs d'ordres sont beaucoup plus longs, de telle sorte que les délais d'encaissements des avenants et excédents de coûts peuvent maintenant prendre jusqu'à deux à trois ans avant d'être réglés.

Concrètement pour GTS, sept réclamations sont présentement déposées et deux réclamations additionnelles seront déposées au cours des prochains mois. La valeur de ces réclamations atteint environ 80 millions \$.

Ces réclamations impayées ont causé de sérieux problèmes de liquidités à GTS et les démarches suivantes ont été entreprises :

- À l'été 2014, GTS a retenu les services de la firme PricewaterhouseCoopers Corporate Finance inc. (ci-après appelée « PWCCF ») afin de l'aider à trouver un partenaire financier disposé à injecter des sommes dans le fonds de roulement de la société;
- Malheureusement, en novembre 2014, monsieur Marc Lussier, le principal actionnaire, dirigeant et fondateur de GTS est décédé prématurément;
- À la suite de cet événement, le mandat confié à PWCCF a été modifié afin de rechercher un partenaire stratégique ou un acquéreur pour les Débitrices. Ces démarches n'ont pas porté leurs fruits;
- Dans ce contexte, GTS a été contrainte de cesser de soumissionner sur de nouveaux contrats;
- Le 23 juillet 2015, la Banque Laurentienne du Canada (ci-après appelée « BLC ») a remis à GTS un préavis de son intention de mettre à exécution ses garanties en vertu de l'article 244 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après appelée « LFI »);
- Le 10 septembre 2015, La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord (ci-après appelée la « Garantie »), l'une des deux sociétés cautionnant les chantiers exécutés par GTS, a remis à cette dernière un préavis de son intention de mettre à exécution ses garanties en vertu de l'article 244 de la LFI;
- Le 28 septembre 2015, GTS et BLC ont signé une convention de tolérance à laquelle est intervenue Intact Compagnie d'Assurance (ci-après appelée « Intact ») afin de cautionner les obligations de GTS envers BLC et lui permettre de compléter ses chantiers en cours;
- Le 27 novembre 2015, Intact a acquis par subrogation l'ensemble des droits que le Fonds Évolution d'Entreprises Centria Capital S.E.C. détenait à l'égard d'un prêt de 2,5 millions \$ qui avait été consenti à GTS en mars 2014;
- Finalement, le 15 décembre 2015, Intact a également acquis par subrogation une partie de la créance que BLC détient contre GTS pour une somme de 5 millions \$ laissant ainsi une marge de crédit autorisée de 2 millions \$ que GTS pourra continuer d'utiliser suite à l'Ordonnance initiale.

Dans ce contexte, afin de lui permettre de compléter ses chantiers, de percevoir ses comptes clients et de régler efficacement les 11 réclamations en cours de négociations, les Débitrices présentent une requête pour l'émission d'une Ordonnance initiale en vertu de la Loi.

## LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET 9063-0757 QUÉBEC INC.

Rapport du contrôleur proposé sur l'état des affaires et des finances et de l'évolution de l'encaisse  
(Article 10(2) a) et b))

4

### 3. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers de GTS pour les exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2014 (audités) ainsi que ceux du 31 août 2015 (internes).

Cette analyse a consisté essentiellement en la prise de renseignements, procédés analytiques et discussions, portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction de GTS. Ce travail ne constitue pas une vérification et, conséquemment, nous n'exprimons pas une opinion sur ces états financiers.

Le sommaire des résultats historiques est le suivant (en milliers de dollars) :

#### Résultats historiques - Les Grands Travaux Soter inc.

Exercice terminé le	31-août-15	30-sept-14	30-sept-13
	(11 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	51 908	101 355	117 042
Coûts directs	51 140	93 989	108 577
Frais d'exploitation	768	7 386	8 465
Frais d'administration	2 279	4 253	5 082
Frais de financement	886	1 196	741
Amortissement	1 021	1 454	1 744
	4 186	6 903	7 567
(Perte) Bénéfice d'opération	(3 418)	483	898
Autres produits	3 998	1 057	503
Impôts sur les bénéfices	-	368	463
Quotes-parts des filiales	-	113	327
Bénéfice net	580	1 285	1 265

Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires de GTS a chuté de façon très importante au cours de l'exercice 2015 depuis qu'elle a cessé de soumissionner sur de nouveaux contrats tel qu'expliqué à la Section 2;
- En 2015, les activités de GTS se sont ainsi limitées à l'exécution des contrats en mains et ses résultats sont déficitaires de plus de 3,4 millions \$;
- Les « autres produits » proviennent d'une indemnité d'assurance sur la vie du principal dirigeant et fondateur.

## LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET 9063-0757 QUÉBEC INC.

Rapport du contrôleur proposé sur l'état des affaires et des finances et de l'évolution de l'encaisse (Article 10(2) a) et b))

5

Le bilan sommaire de GTS est le suivant (en milliers de dollars) :

### Bilan - Les Grands Travaux Soter inc.

	31-août-15	30-sept-14	30-sept-13
<b>Actif à court terme</b>			
Débiteurs	19 094	30 340	36 908
Impôts sur les bénéfices	13	-	14
Travaux en cours	40 025	37 440	30 182
Stocks	-	276	1 016
Frais payés d'avance	204	359	378
Contrat de location-vente réalisable à court-terme	-	196	186
	59 337	68 611	68 684
Solde de prix de cession	-	720	-
Participations et avances dans des filiales et coentreprises	1 007	1 036	3 293
Immobilisations et contrat de location-vente	9 603	10 573	11 225
	10 610	12 329	14 518
	<b>69 946</b>	<b>80 940</b>	<b>83 202</b>
<b>Passif à court terme</b>			
Découvert et emprunt bancaire	5 345	5 584	6 794
Créditeurs	25 704	35 893	39 380
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	1 132	2 058	1 658
	32 182	43 535	47 832
Dette à long terme	8 055	8 276	7 900
Impôts futurs	8 691	8 691	8 323
	48 927	60 502	64 055
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	2 000	2 000	2 000
Bénéfices non répartis	19 018	18 438	17 147
<b>Capitaux propres</b>	<b>21 018</b>	<b>20 438</b>	<b>19 147</b>
	<b>69 946</b>	<b>80 940</b>	<b>83 202</b>

Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- Bien que le chiffre d'affaires ait réduit de près de la moitié en 2015, les actifs à court terme demeurent très élevés;
- Au 31 juillet 2015, les travaux en cours comprennent d'importantes sommes liées à des avenants et travaux non approuvés ainsi qu'à des travaux faisant l'objet de négociations avec les donneurs d'ordres dont certains datent de 2011. Leur recouvrement est incertain;
- Les immobilisations comprennent majoritairement de l'équipement de chantier ainsi qu'un contrat de location-vente relatif à un immeuble commercial générant des revenus de loyer;
- Considérant les points précédents, les actifs de GTS sont peu liquides. GTS est visé par plus de 25 procédures judiciaires, notamment, dû à son incapacité d'acquitter ses obligations au fur et à mesure de leur échéance.

## LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET 9063-0757 QUÉBEC INC.

Rapport du contrôleur proposé sur l'état des affaires et des finances et de l'évolution de l'encaisse  
(Article 10(2) a) et b))

6

Quant à 9063, ses actifs se limitent au bâtiment où se trouve le siège social de GTS. Ses uniques revenus correspondent aux loyers payés par GTS et ses dépenses correspondent aux frais afférents au maintien et à l'entretien du bâtiment.

#### 4. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

L'état de l'évolution de l'encaisse des Débitrices présenté en annexe en date du 5 décembre 2015, qui porte sur la période du 6 décembre 2015 au 5 mars 2016, a été établi par la direction des Débitrices aux fins mentionnées dans la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans la note 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés des Débitrices. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets des Débitrices ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

#### 5. PLAN D'ACTION

Les Débitrices prévoient mettre en place le plan d'action suivant :

- Coordonner la complétion des chantiers présentement en cours;
- Finaliser la facturation des derniers chantiers complétés et préparer les dossiers de réclamations;
- Entreprendre la négociation des réclamations;
- Mettre en place un processus de traitement des réclamations des créanciers étant donné que de nombreuses créances envers GTS sont jugées litigieuses et que cette dernière envisage de s'en remettre au tribunal pour en établir le quantum dans certains cas;
- Continuer et finaliser le processus de recapitalisation ou, le cas échéant, vendre l'entreprise.

**ANNEXE 1**

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET  
9063-0757 QUÉBEC INC.  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE  
POUR LA PÉRIODE DU 6 DÉCEMBRE 2015 AU 5 MARS 2016**  
(non vérifié – voir rapport du Contrôleur proposé)

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET  
9063-0757 QUÉBEC INC.  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 5 DÉCEMBRE 2015**

(non vérifié – voir rapport du Contrôleur proposé)

**1. OBJET DE L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**

Le but de ces projections est de présenter au Tribunal une information financière prospective dans le cadre d'une requête pour l'émission d'une Ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il est à signaler que ces informations risquent de ne pas convenir à d'autres fins.

**2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Les présentes projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées dans la perspective d'une continuité de l'exploitation, en tenant compte de certaines mesures qui ont ou seront mises en place par les dirigeants pour contrôler ses dépenses et assurer la terminaison des contrats présentement en cours. Cette période permettra également de poursuivre l'évaluation des réclamations et d'entamer leur négociation.

**3. HYPOTHÈSES CONJECTURALES ET PROBABLES**

L'état de l'évolution de l'encaisse a été établi sur une base individuelle et consolidée pour les Débitrices et repose surtout sur des hypothèses conjecturales qui sont énoncées ci-après.

**3.1. Encaissements**

*COMPTES CLIENTS*

Les montants sont estimés en fonction d'une analyse détaillée des principaux comptes, de l'historique, de la facturation prévue et de l'expérience des dirigeants.

*RECETTES PRÉVISIONNELLES*

Les recettes prévisionnelles reflètent celles contenues dans l'échéancier d'exécution des contrats en cours.

*PAIEMENT SUBROGATOIRE*

Le 15 décembre 2015, Intact a acquis par subrogation partielle la créance que BLC détient contre GTS découlant de la marge de crédit pour un montant de 5 millions \$; cette créance a été convertie par Intact en un prêt à terme.



### 3.2. Débours

#### *SOUS-TRAITANTS*

Les achats sont établis en fonction des chantiers complétés durant la période et payés à la réception de la marchandise.

#### *SALAIRES ET DÉDUCTIONS À LA SOURCE*

Les salaires reflètent le besoin de main-d'œuvre afin d'exécuter les chantiers en cours et l'équipe de transition qui assurera la finalisation de la facturation des derniers chantiers complétés et la préparation des dossiers de réclamations et sont payés à la semaine.

#### *FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION*

Les frais sont estimés en fonction de l'expérience. Ils sont acquittés à la réception de la facture ou au comptant.

#### *LOYERS*

Les frais sont basés sur les coûts réels d'occupation. Ils sont acquittés à la réception de la facture ou au comptant.

#### *INTÉRÊTS, FRAIS BANCAIRES ET DETTE À LONG TERME*

Ils reflètent les ententes présentement en vigueur avec les prêteurs.

#### *TAXES DE VENTE*

Les taxes de vente sont estimées en fonction du volume des ventes et des débours à venir.

#### *FRAIS DE RESTRUCTURATION*

Les frais sont estimés en fonction de l'expérience et payables à la réception de la facture.

## 4. FACTEURS DE RISQUE INHÉRENTS AUX PRÉVISIONS

Les prévisions reposent notamment sur :

- La capacité de la société à compléter ses contrats et à percevoir ses comptes clients;
- La capacité de maximiser le règlement des réclamations.

**ANNEXE**

**Les Grands Travaux Soter inc. et 9063-0757 Québec inc.**  
**Pour la période de 13 semaine se terminant le 5 mars 2016**  
**(non vérifié)**

(en milliers de \$)	12-déc	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr	13-févr	20-févr	27-févr	05-mars	Total
<b>Encaissements</b>														
Comptes clients au 5 décembre 2015	-	2 198	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 198
Ventes subséquentes	-	85	-	-	-	1 948	-	-	-	-	230	-	-	2 263
Loyers	-	-	-	74	-	-	-	-	74	-	-	-	74	223
Paiement subrogatoire	-	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000
	-	7 284	-	74	-	1 948	-	-	74	-	230	-	74	9 686
<b>Décaissements</b>														
Sous-traitants	375	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	375
Salaires et bénéfices marginaux	400	153	3	20	2	152	39	39	55	35	35	35	29	1 000
Frais généraux et d'administration	50	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Loyer	-	-	-	50	-	-	-	50	-	-	-	-	50	150
Frais financiers	-	-	-	58	10	-	-	51	-	10	-	37	10	176
Taxes de ventes	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	-	-	-	(36)	(36)
Frais de restructuration	-	184	86	-	-	103	-	121	-	86	-	92	-	673
	825	387	89	128	12	255	39	261	53	132	35	164	53	2 435
Augmentation (diminution)	(825)	6 897	(89)	(54)	(12)	1 693	(39)	(261)	21	(132)	194	(164)	21	7 250
Avances bancaires - début	(5 904)	(6 729)	168	78	25	12	1 705	1 666	1 405	1 426	1 295	1 489	1 325	(5 904)
<b>Avances bancaires - fin</b>	<b>(6 729)</b>	<b>168</b>	<b>78</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>1 705</b>	<b>1 666</b>	<b>1 405</b>	<b>1 426</b>	<b>1 295</b>	<b>1 489</b>	<b>1 325</b>	<b>1 345</b>	<b>1 345</b>